

Paris le 16 mai 2013



Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé
14, avenue Duquesne 75 350- PARIS

Union
syndicale
Solidaires

Objet : Pacte de confiance et groupes de travail (lettre ouverte)

Madame la Ministre,

Lors de la réunion d'ouverture du pacte de confiance, la fédération SUD Santé Sociaux a présenté ses revendications, mais n'a pas participé aux groupes de travail intermédiaires. Les résultats des travaux sur ce pacte, les priorités que vous avez mis en avant, ont conforté sa position qui consistait à considérer que ce n'était qu'un écran de fumée masquant la poursuite de la loi Hôpital Patient Santé et Territoire.

Le 23 Avril dernier, la fédération SUD Santé Sociaux a rencontré Monsieur Morin directeur de cabinet et Monsieur Lemoign pour la DGOS. Ils nous ont présenté et vanté les nouveaux groupes de travail que vous désirez mettre en place sur les 13 points que vous avez retenus. Nous vous transmettons une analyse succincte à leur propos.

1. Un service public territorial de santé qui regrouperait toutes les structures publiques, privées, tous les professionnels y compris les libéraux

SUD Santé Sociaux estime que le secteur privé lucratif n'a pas à figurer dans une organisation de système de santé financée par la solidarité et en premier lieu par les cotisations sociales. Générer des profits pour des actionnaires sur le dos des cotisant-es heurte notre éthique. D'autre part il est urgent de sortir la médecine générale du paiement à l'acte pour le moins inflationniste. Il est aussi urgent à notre avis de promouvoir les Centres de Santé Municipaux, et non les maisons médicales, au lieu de continuer à les décimer.

2. Réaffirmer et redéfinir le service public hospitalier de demain dans la loi et dans le service public territorial de santé...

Vous dites vouloir prioriser le service public hospitalier, or pour 2013 la baisse des tarifs (T2A) est plus importante dans le secteur public (Fonction Publique Hospitalière et Etablissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif, non lucratifs), que dans le secteur privé lucratif. Cette décision est en totale opposition avec la défense du Service Public, dont vous vous prévaliez.

Par ailleurs, le service public de Santé que nous voulons implique une présence d'établissements publics sur l'ensemble du territoire, ce qui est contraire à la poursuite de la politique de restructuration menée qui crée des déserts médicaux et promeut des hôpitaux usines.

3. Poser les premiers jalons d'une tarification de parcours et au service de la qualité....

Nous doutons du rapport entre la mise en place d'une tarification de parcours et l'amélioration de la prise en charge. Par contre, nous craignons la recherche d'une économie supplémentaire et l'ébauche de filières de soins propres au système de tarification des assurances privées.

4. Mise en place de schémas régionaux d'investissement.

45 milliards d'euros seraient investis dans les hôpitaux sur 10 ans, dans des projets et des investissements régionaux à l'échelle des territoires de santé.

Rien ne garantit la destination de cette enveloppe. Sans en refuser l'octroi, nous considérons qu'il est urgent de désengager les établissements publics de leurs dettes d'emprunts bancaires et de leur permettre, comme auparavant, de recourir à des emprunts à taux zéro auprès des financeurs publics.

Fédération Sud Santé-
Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org
Paris, le 16/05/2013

5. Mise en place de « territoires de soins numériques ».

80 millions d'euros doivent être investis dans le cadre des investissements d'avenir, mais toujours à l'échelle d'un territoire de santé

Si cette mesure consiste à développer le «soin virtuel», consultations, prescriptions numériques..., nous ne pouvons que nous y opposer, comme nous nous sommes opposés au Dossier Médical Patient qui a déjà coûté plusieurs dizaines de millions d'euros aux cotisants.

6. Mobiliser toutes les instances pour assurer une gouvernance démocratique et équilibrée...

Ici on renforce la place des Commissions Médicales d'Établissement (CME). On réintègre le pouvoir médical au niveau décisionnel. Mais, on ne dit pas un mot sur les personnels, qui sont de fait exclus de cette nouvelle démocratie annoncée... !

7. Bilan de l'organisation en pôles hospitaliers.

Cette tâche est confiée aux directeurs et aux présidents de CME. L'objectif étant clairement de renforcer les pôles. C'est la confirmation d'une conception industrielle et rentable du soin. C'est l'affirmation de la mise en concurrence économique et financière entre les secteurs de soins qui s'oppose à la coopération indispensable des équipes pour assurer une prise en charge de qualité des patients.

8. Renforcer la place des usagers dans la vie des établissements.

On remplace la CRUPC par la CTU, mais quelle place et quels moyens seront réellement donnés aux usagers ?

9. Les sujets de négociation entre les échelons locaux et nationaux.

« Aucune négociation ne pourra avoir lieu au niveau régional. Celles-ci devront se dérouler au niveau national et au niveau des établissements. »

Pour Sud Santé sociaux, les statuts des personnels qu'ils soient publics ou privés doivent être négociés au niveau national, statutaire ou conventionnel, pour garantir les mêmes droits pour tous, sur l'ensemble du territoire.

Pour les médecins, une fois de plus, une structure spécifique de concertation sera mise en place au niveau national ... !

10. Consolider les missions des commissions paritaires régionales.

« Les ARS devront développer une vision sur les ressources humaines de leurs territoires de santé. »

Là encore, on ne parle que des médecins avec l'ouverture d'un chantier sur l'attractivité médicale... Est-ce, également, une préfiguration de la mobilité des personnels et d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences à l'échelon régional?

11. Relancer les Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail (CLACT).

Rien de nouveau, on annonce une nouvelle vague de CLACT... Mais pas d'augmentation d'effectif ! Alors qu'aujourd'hui pour améliorer les conditions de travail et de soins, il faut impérativement augmenter l'effectif qualifié «au lit du malade».

12. Mise en place d'une section médicale au CHSCT :

Les médecins auront des sièges spécifiques au CHSCT... Pourquoi ? Aujourd'hui, dans les établissements privés il y a des sièges réservés à l'encadrement au sein du CHSCT et dans la Fonction Publique Hospitalière un siège est réservé à un représentant de la CME!... Ces sièges supplémentaires que vous voulez attribuer aux médecins, seront pris sur ceux des autres personnels réduisant encore leur capacité d'expression.

13. Observatoire de veille et du dialogue social...

Un observatoire de plus, qui n'a aucune raison d'être. Le dialogue social est un leurre. L'aboutissement récent des négociations nationales dans la convention collective FEHAP (décision unilatérale de l'employeur sous forme de recommandation patronale agréée par vos services) en est la preuve! Le patronat et le gouvernement ne tiennent pas compte des positions syndicales.

Aujourd'hui, notre défiance reste entière !

La Fédération Sud Santé Sociaux ne constate aucune évolution de la politique gouvernementale, dans la prise en compte des revendications des personnels hospitaliers pour l'amélioration de leurs conditions de vie au travail et de rémunération, leur déroulement de carrière, et au final la qualité des soins dispensée aux usagers.

Par conséquent, elle décide de ne pas participer à ces nouveaux groupes de travail, qui ne sont qu'un miroir aux alouettes laissant croire que le « dialogue social » existerait, que les revendications des organisations syndicales, comme celles usagers, seraient entendues.

Au quotidien, les personnels des hôpitaux ne peuvent que constater que c'est la politique de l'ancienne majorité parlementaire qui se poursuit. Ce n'est pas le changement qu'ils attendaient.

La fédération Sud Santé sociaux les appelle à venir massivement vous l'exprimer dans la rue le 15 juin à Paris.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour la fédération Sud Santé Sociaux:

Patricia Garcia

Secrétaire Générale